

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;
- VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°234/PR-SGG du 16 août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret N°236/PR-SGG du 17 août 1968, fixant la composition des cabinets du Président de la République et des ministres ;
- VU le Décret N°253/PR du 22 août 1968, fixant les rémunérations, les indemnités et les prestations en nature allouées aux membres des cabinets du Président de la République et des ministres ;
- VU le Décret N°41/PC/SGG du 16 avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1er - Le Chef de Bataillon Paul-Emile de SOUZA est nommé Chef de Cabinet Militaire du Président de la République.

Article 2 - Le Chef de Bataillon Marcellin VODOUNOU OKE est nommé Conseiller Technique à la Défense Nationale.

Article 3 - Le présent décret, qui aura effet à compter de la date de prise de service des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 4 septembre 1968

par le Président de la République,

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Stanislas KPOGNON



Emile Berlin ZINSOU

Ampliations : PR 15 - CS 6 - EMG-FAD 4
SGPR 4 - Ministères 10 - SGG 4 - IAA 1 -
Gde Chanc. 1 - CTD 2 - Cab. Mil. 2 -
DAI 2 - DSFAD 4 - DGN 4 - DSN 2 - DEP 2 -
Dtion Stat. 2 - DI 2 - Trésor 4 - DCCT 1
Intéressés 2 - DB-CF-DC-Solde 4 - JORD 1.
DGAJL 2. Secrétariats Généraux des
Ministères 10.